

Compte rendu réunion du conseil municipal du 9 mai 2016

L'an deux mille seize, le neuf du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Robert LATAILLADE, Maire de URT.

Etaient présents : Mr LATAILLADE, Mr GERVAIS, Mme DIHARCE-LAULHÉ, Mr RELLIER, Mr DEKIMPE, Mme DULUCQ, Mr ETCHEGARAY, Mme GALLAGA, Mr LABEYRIE, Mr MERLIN, Mme NISSEN, Mr NOTARY, Mme POURCHASSE, Mr RECALDE et Mme TREPS.

Etaient excusés : Mr LAVIELLE, Mme MARTIAL, Mme MICHEL et Mme MONNIER qui ont donné respectivement procuration à Mr LATAILLADE, Mme NISSEN, Mr GERVAIS et Mr MERLIN.

Secrétaire de séance : Mme DIHARCE-LAULHÉ

Nombre de conseillers - en exercice : 19
- présents : 15

1 - Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de création d'une Communauté d'Agglomération Pays Basque

Le Maire indique à l'assemblée que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Pyrénées-Atlantiques a été arrêté le 11 mars 2016.

Pour le mettre en œuvre, le Préfet a pris en date du 14 mars 2016 un arrêté de projet de périmètre portant création de la Communauté d'agglomération Pays Basque issue de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre suivants :

- la Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour ;
- la Communauté d'agglomération Sud Pays Basque ;
- la Communauté de communes du Pays de Bidache ;
- la Communauté de communes du Pays d'Hasparren ;
- la Communauté de communes d'Amikuze ;
- la Communauté de communes de Soule-Xiberoa ;
- la Communauté de communes de Garazi-Baigorri ;
- la Communauté de communes d'Iholdi-Ostibarre ;
- la Communauté de communes de Nive-Adour ;
- la Communauté de communes d'Errobi .

Il appartient à présent au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification sur le projet susmentionné. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il précise que la création de l'EPCI à fiscalité propre est prononcée par arrêté du Préfet, après accord des conseils municipaux des communes intéressées. Cet accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Le Maire rappelle que lors de la première consultation pour avis, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable au projet de périmètre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité des membres présents :

DÉCIDE d'émettre un **avis favorable** à l'arrêté préfectoral de projet de périmètre portant création de la Communauté d'agglomération Pays Basque regroupant 158 communes,

CHARGE le Maire de notifier cette délibération à la Commission départementale de coopération intercommunale des Pyrénées-Atlantiques.

Vote

Pour : 14

Contre : 2

Abstention : 3

2 - Transformation d'un emploi pour tenir compte des besoins des services et permettre l'évolution de carrière

Monsieur le Maire,
pour tenir compte de l'évolution des besoins de la collectivité et permettre l'évolution de carrière propose au Conseil Municipal la transformation du poste décrit ci-après :

Emploi d'origine	Emploi transformé	Durée hebdomadaire moyen de travail
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35,00/35

Invité à se prononcer sur cette question et après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **décide** la transformation, à compter du 1er juin 2016, de l'emploi décrit ci-après :

Emploi d'origine	Emploi transformé	Durée hebdomadaire moyen de travail
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35,00/35

- **précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3 - Création et équipement de la médiathèque

Mr le Maire,
rappelle à l'assemblée le projet de création de la médiathèque dont la construction du bâtiment est en cours

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de création de la médiathèque,
- Sollicite une subvention auprès du Département des Pyrénées Atlantiques destinée à financer

- L'acquisition de logiciel et matériel informatique
- L'acquisition de mobilier spécifique

- Autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

4 - Création de la médiathèque

Mr le Maire,
rappelle à l'assemblée le projet de création de la médiathèque dont la construction du bâtiment est en cours.

Après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de création de la médiathèque et le plan de financement ci-annexé,
- Sollicite une subvention auprès de la Région destinée à financer l'investissement
- Autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.